



République Française
Département du Cher

Procès verbal
Séance du 22/07/2025

L' an 2025 et le 22 Juillet à 19 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de GAILLARD Daniel, Maire.

Présents : M. GAILLARD Daniel, Maire, Mmes : AROYO Nathalie, DROUILLET Loriane, GIDEL Laëtitia, LAVERGNE Claudie, MM : BOYER Michel, DELPERDANGE Christian, MAGNOUX Jean-Marc, MONNOURY Vincent

Excusés : Mme COURCELLE Céline, M. DALMASSO Stéphane

Secrétaire de séance :M. BOYER Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 16/07/2025

Date d'affichage : 16/07/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond
le : 23/07/2025
et publication ou notification
du : 23/07/2025

SOMMAIRE

réf : 2025 009 BAIL A FERME D'UN TERRAIN COMMUNAL

réf : 2025 010 PARTICIPATION AU FINACEMENT DU FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

réf : 2025 009 BAIL A FERME D'UN TERRAIN COMMUNAL

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite au départ en retraite de M. CHERY Denis, la parcelle communale cadastrée ZM 26 est inexploitée depuis le 11 novembre 2024. Une publicité à été mise en place pour trouver un repreneur. Les candidatures étaient à déposer avant le 20 juin 2025.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une lettre de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de louer la parcelle communale ZM 26 au GAEC de Pont Chauvet et DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le nouveau bail qui prendra effet au 11 novembre 2025 et qui sera dans les mêmes termes que celui établi à M. CHERY Denis





A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 010 PARTICIPATION AU FINACEMENT DU FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil que la Commune contribue, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fond de Solidarité pour le Logement qui regroupe les aides départementales aux logements, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Aucune aide n'a été octroyée sur la Commune en 2024 ; néanmoins, il peut en être différemment cette année et c'est pourquoi M. le Maire propose de reconduire le financement de 150 € attribué chaque année.

Discussion

M. Michel BOYER propose de baisser légèrement le financement étant donné qu'aucune aide n'a été octroyée depuis plusieurs années. Après discussion, la majorité des conseillers préfère conserver le même financement que les années précédentes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PARTICIPE, pour l'année 2025, au financement du Fond de Solidarité pour le Logement à hauteur de 150 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Remerciements du comité d'organisation du Comice Agricole de Lignières pour l'attribution d'une subvention
- Achat d'un comptoir réfrigéré 3 portes pour la salle des fêtes pour un montant de 1 740 euros H.T
- Travaux de voirie 2025 : reportés à 2026 car DETR non acceptée
- Congés personnel communal : du 11 août au 1er septembre inclus
- Cérémonie route de Châteauroux : aura lieu le 31 août au lieu du 24 en raison du Comice Agricole
- Logement 12, route de l'Ancienne Gare : départ de la locataire au 04 septembre

Heure de fin de séance : 19h30

Le secrétaire de séance,
Michel BOYER

Le Maire,
Daniel GAILLARD

